



SERVICE INFORMATION PETITE ENFANCE

- 57, Boulevard d'Alsace – 57 070 Metz
- Ligne 14 et Mettis A : station « Cloutiers »
Mettis A : station « Hauts-de-Blémont »
- Allo Mairie au 0 800 891 891 - Appel et service gratuits
- informationpetiteenfance@mairie-metz.fr

Parents / particuliers employeurs :

Vous souhaitez :

- Être orientés dans la formulation de votre demande d'accueil pour votre enfant de 0 à 3 ans.
- Incrire votre enfant en crèche.
- Obtenir la liste des assistant(e)s maternel(le)s privé(e)s.
- Être accompagnés dans votre démarche d'employeur d'un assistant maternel ou d'un salarié de la garde à domicile.
- Obtenir des informations concernant la législation (contrat de travail, ressources, formation continue, etc...).
- Participer à des réunions d'informations et d'échanges.

Assistants maternels / Salariés de la garde à domicile

Vous souhaitez :

- Obtenir des informations concernant votre activité professionnelle (contrat de travail, rémunération, métiers de la petite enfance, etc.), ainsi que vos droits et obligations en tant que salarié.
- Approfondir vos compétences en participant à des réunions d'échanges sur vos pratiques professionnelles, en accédant à la formation continue.
- Participer à des animations ludiques et gratuites.

Le Service information petite enfance est en mesure de vous apporter des réponses. Une équipe de professionnels de la petite enfance, agréée Relais assistants maternels (RAM), vous propose un service libre, neutre et gratuit à destination des parents, futurs parents, assistant(e)s maternel(le)s et salariés de la garde à domicile.

Les missions du Service information petite enfance

→ **CENTRALISER** l'offre et la demande d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. À cet effet, son équipe tient à jour et diffuse la liste des 600 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s à Metz, et gère les inscriptions dans les 24 crèches messines, représentant 1155 places. Quels que soient vos besoins (accueil en crèche, accueil d'urgence, accueil familial (nounou), horaires classiques ou atypiques), la Ville de Metz a une solution à vous proposer.

→ **INFORMER** les assistants maternels, les salariés de la garde à domicile et les parents pour l'accueil des 0-6 ans.

→ **ORIENTER** sur vos droits et obligations en tant qu'employeur ou salarié pour construire une demande d'accueil adaptée à vos besoins.

→ **ACCOMPAGNER** les assistant(e)s maternel(le)s et les salariés de la garde à domicile dans l'exercice de leur métier en proposant des réunions d'échanges thématiques.

→ **ACCOMPAGNER** les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil, jusqu'à l'obtention d'une solution.

→ **PROPOSER** des animations ludiques aux enfants accompagnés par les assistant(e)s maternel(le)s pour favoriser l'éveil et la socialisation : peinture, spectacles, sorties extérieures à la ludothèque, jardinothèque, médiathèque, etc.